



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE lors de la séance tenue le 2 juin 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté le règlement 706-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 324.

QUE ce règlement a pour objectif de permettre l'utilisation de conteneur comme bâtiment accessoire pour les kiosques de produits agricoles accessoires à une exploitation agricole, sous certaines conditions

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

QUE ce règlement a reçu le 9 juillet 2026, l'approbation de la MRC de D'Autray.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 22^{ième} jour du mois de juillet 2026.

Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière